

Résolution adoptée
Séance plénière du 9 mai 2023

Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir

Déclaration des groupes Agriculture et Associations

Nous souscrivons pleinement à la description de la situation actuelle.

Oui, la culture ce sont les artistes et la culture portée par le secteur public. Mais aussi le patrimoine bâti, y compris le patrimoine vernaculaire, les pratiques des amateurs, les traditions agricoles ou artisanales, les pratiques socioculturelles notamment menées par les Associations ou les CUMA. Le partage de la culture relève aussi de l'engagement de chaque personne à la fois dans son émancipation mais aussi dans sa capacité à être en lien avec les personnes qui l'entourent : se parler nécessite une langue et des références culturelles communes. Et l'urgence de réapprendre à se parler et à s'entendre est une urgence absolue.

Ainsi, la culture partout sur le territoire et tous les jours, non plus seulement pour tous mais avec tous et toutes, dans les théâtres et sur les places.

La culture n'est pas un sujet pour nos concitoyens me direz-vous, puisque personne n'en parle ni n'en réclame. Quoi de plus normal pourtant que de ne pas parler de ce que l'on possède déjà ? Surtout quand ce n'est pas essentiel à la survie à court terme. Évidemment personne n'en parle puisque tout le monde a une culture. La sensation de manquer de quelque chose que l'on possède déjà n'existe pas. En revanche, ne pas s'occuper de la culture serait une faute politique. Car nous serions tous assignés à la culture que nous connaissons déjà. Ne pas s'en occuper serait aussi signer l'arrêt définitif de l'ascenseur social. Ne pas s'en occuper, en tenant compte des mois de pandémie et du confinement nécessaire au ralentissement de l'épidémie qui laisse le secteur culturel au milieu d'un gué dont on ne voit pas le bout, serait irresponsable ; en tenant compte de l'état de santé des personnes qui vivent en France et notamment de leur santé mentale. En tenant compte de la part croissante du sport dans l'espace médiatique et de la mise en concurrence de secteurs qui n'auraient pas dû l'être, tant ils concourent chacun à l'émancipation des personnes. En tenant compte de la paupérisation des ménages mais aussi des difficultés financières des collectivités territoriales. Pourtant, la culture s'annonce comme la variable d'ajustement. Il serait irresponsable de n'en pas tenir compte.

La culture, tout comme les droits économiques et sociaux, sont les attributs essentiels de la dignité humaine : ils permettent directement la possibilité d'une vie décente. Le droit de participer à la vie culturelle est-il un droit accessoire ? Au contraire ! C'est un droit essentiel au regard de la dignité humaine : être acteur de la vie culturelle par ce que cela implique engagement et responsabilité de la personne.

L'histoire culturelle des territoires est empreinte de tensions, de contradictions. Par le passé, plusieurs termes ont délégitimé les pratiques culturelles locales des territoires, désignées comme « folklores » et souvent reléguées derrière une culture dite « légitime » ou « savante ». Un mouvement de balancier s'observe désormais dans de nombreux territoires, pour valoriser des ressources culturelles locales avec pour ambition que les acteurs de la culture, publics ou non, puissent partager l'ensemble des ressources, au premier rang desquelles sont les langues, et que chacune et chacun puisse se les approprier et devenir acteur de son propre parcours culturel.

Cela vaut pour tous les champs culturels, toutes les inspirations, toutes les esthétiques. Certains choisissent de se retrouver autour du patrimoine historique de leur territoire, d'autres s'investissent dans d'autres ressources, dans d'autres récits ou dans les pratiques amateurs. Ces différentes perspectives peuvent faire craindre un « localisme » en porte-à-faux avec une conception célébrant l'universalité des valeurs et des ressources culturelles. Mais elles peuvent aussi être la promesse d'un enrichissement de la culture par toute sa diversité. L'équilibre entre ces deux pôles, tel est le rôle des politiques culturelles territoriales, à l'ère des droits culturels. Le projet d'une collectivité, par essence, n'est-il pas de créer les conditions d'une telle articulation de l'universel et du singulier, de l'émancipation et du partage, de la création et de la tradition ?

Par ailleurs, nous tenons à souligner particulièrement la délétère mise en concurrence du sport et de la culture. Le moment des JO résonne comme l'annonce d'un désert culturel sur les territoires. Certains Préfets découragent déjà les associations de déposer des dossiers pour les fêtes populaires et agricoles ou des petits festivals en annonçant que de toute façon ils seront refusés. Cette obligation de dépôt de dossiers sureté/sécurité prévaut à partir de 1 500 personnes attendues, c'est à dire la quasi-totalité des évènements.

Le groupe de l'Agriculture et celui des Associations ont voté cette résolution, ils se joignent fermement à ce cri d'alerte parce que les conséquences à court et à long termes que le renoncement au financement de la culture fait peser sur notre capacité à nous constituer en société aura pour conséquence l'avènement d'une société qui n'en sera plus une, parce qu'elle aurait entraîné la destruction du commun et des liens qui nous unissent les uns aux autres.